



Proces familial, éducation d'enfant et fausse déclaration

Par Visiteur

Bonjour,

mes parents ne m'ont jamais élevée (sauf par intermittence jusqu'à mes 6 mois)- 2 jugements (un au JAF et un d'adoption simple) et des attestations confirment ce fait.

Par contre mes parents ont toujours déclaré avoir 3 enfants et ont perçu CAF alloc familiales, alloc de rentrée, APL en conséquence...

Comment puis-je dénoncer cela puisque ces dites sommes étaient censées être utilisées pour m'élever et je n'ai rien perçu ni ma tante de leur part.

Par Visiteur

Chère madame,

mes parents ne m'ont jamais élevée (sauf par intermittence jusqu'à mes 6 mois)- 2 jugements (un au JAF et un d'adoption simple) et des attestations confirment ce fait.

Par contre mes parents ont toujours déclaré avoir 3 enfants et ont perçu CAF alloc familiales, alloc de rentrée, APL en conséquence...

Comment puis-je dénoncer cela puisque ces dites sommes étaient censées être utilisées pour m'élever et je n'ai rien perçu ni ma tante de leur part.

Ces faits remontent à combien de temps à peu près?

Très cordialement.

Par Visiteur

De mes 6 mois à mes 21 ans
j'ai 32 ans à ce jour

Par Visiteur

Chère madame,

de mes 6 mois à mes 21 ans
j'ai 32 ans à ce jour

Dans ce cas malheureusement, il y a prescription. La fraude aux allocations sociales se prescrit par trois ans à compter de l'acte de fraude. IL n'est donc plus possible de dénoncer quoi que ce soit auprès des organismes d'aide sociale.

Très cordialement.